

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2025-48 : Mise à disposition de Madame Virginie STUMPE, agent de la Commune de RICHERENCHES – Signature d'une convention de mise à disposition de personnel

Vu les articles L512-6 à L512-17 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°2025-04 du Conseil Communautaire en date du 6 février 2025, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant, pour la durée de son mandat, d'une part, à agir pour préparer et signer les conventions de mise à disposition de personnel tant avec les administrations publiques qu'avec les associations du territoire communautaire,

Considérant le besoin exprimé par la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan auprès de la Commune de RICHERENCHES portant sur un temps hebdomadaire de présence au sein de son Services Finances de Madame Virginie STUMPE avant sa nomination par voie de mutation au 1^{er} novembre 2025,

Considérant que Madame Virginie STUMPE a confirmé son accord sur cette mise à disposition à compter du 9 septembre 2025 au 30 octobre 2025, aux dates suivantes :

Mardi 09/09	Journée (formation)	Mercredi 08/10	Journée
Mercredi 10/09	Journée (formation)	Mercredi 15/10	Journée
Mercredi 17/09	Journée	Mercredi 22/10	Journée
Mercredi 24/09	Journée	Mercredi 29/10	Journée
Mercredi 01/10	Journée		
Vendredi 03/10	Journée (formation)		

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER une convention de mise à disposition de personnel avec la Commune de RICHERENCHES, dont le siège social est situé 217 Avenue de la Rabasse 84600 RICHERENCHES.

Article 2 : DE PRÉCISER les termes suivants de la mise à disposition de personnel :

- Agent concerné par la mise à disposition : Madame Virginie STUMPE, Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe de la Commune de RICHERENCHES.

- Durée : du 9 septembre 2025 au 30 octobre 2025, aux dates suivantes :

Mardi 09/09	Journée (formation)	Mercredi 08/10	Journée
Mercredi 10/09	Journée (formation)	Mercredi 15/10	Journée
Mercredi 17/09	Journée	Mercredi 22/10	Journée
Mercredi 24/09	Journée	Mercredi 29/10	Journée
Mercredi 01/10	Journée		
Vendredi 03/10	Journée (formation)		

- Madame Virginie STUMPE assurera les missions suivantes : saisie des opérations comptables (mandats, titres).

- Conditions financières : La Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan remboursera à la Commune de RICHERENCHES le montant de la rémunération et des charges sociales de Madame Virginie STUMPE correspondant au volume horaire visé ci-dessus, au vu d'un état récapitulatif.

Article 3 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 : D'ADRESSER la présente décision à Monsieur le Préfet de Vaucluse et à et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 8 septembre 2025

Le Président,

Pierre-André VALAYER

